

Image not found or type unknown



Assurance protection juridique

Par **mumujoca**, le **16/03/2010 à 12:05**

Bonjour,
Alors que je travaillais, j'ai souscrit à une assurance protection juridique depuis 2004 à la Caisse d'Epargne. J'ai perdu mon emploi depuis mai 2006.
A quoi peut me servir exactement cette assurance ?
Merci de votre réponse.
Muriel